

Copropriété règlement

Par Marie73!, le 12/11/2021 à 16:49

Bonjour,

J habite dans une maison mitoyenne dans une copropriété.

L isolation (flocage) dans le garage de ma voisine est tombé. Les garages privatifs se trouvent sous la maison et disposent d escaliers les reliant aux appartements respectifs.

Le syndic veut repartir les frais des travaux aux 3 copropriétaires. Est il dans son droit?

Pour moi I isolation ne fait pas partie du gros œuvre et donc ne fait pas partie des parties communes.

Merci de votre retour

Par coprolecios, le 12/11/2021 à 17:48

Bonjour

Vous devriez trouver la réponse dans votre RDC en ce qui concerne cette répartition. Si les garages sont affectés de tantièmes spéciaux, ce que je pense, la dépense sera répartie entre tous les titulaires. Le RDC peut aussi dire que l'intérieur des garages sera à la charge du propriétaire de ce garage, mais ça m'étonnerait.

Si rien n'est mentionné dans le RDC, se seront TOUS les copropriétaires qui prendront en charge cette dépense.

Savoir que la répartition se fait au prorata des tantièmes généraux ou spéciaux selon ce que dit votre RDC.

Bien à vous.

Par beatles, le 12/11/2021 à 18:10

| Bonsoir, | |
|---|--|
| Voir <u>cet autre sujet</u> qui correspond à votre cas. | |
| Cdt | |